

Le parlement flamand en conflit ouvert avec le bruxellois

COMMUNAUTAIRE Il déclenche une procédure en « conflit d'intérêts » pour bloquer un texte de loi sur le décumul des mandats.

Le retour du communautaire ? Ce n'est pas simple, mais ça vaut le détour. Reprenons, expliquons...

Le parlement flamand a voté mercredi à une large majorité (tous les partis, y compris le Vlaams Belang, sauf le SPA et Groen) une procédure en conflit d'intérêts dirigée contre le projet en gestation au parlement bruxellois en matière de décumul des mandats. A savoir : au parlement bruxellois, donc, une série de formations, le PS, Ecolo, le CDH, Défi côté francophone, le SPA et Groen côté flamand, veulent promouvoir une ordonnance qui interdira à l'avenir le cumul entre les mandats de député régional et de bourgmestre ou échevin ou président de CPAS dans une commune. Ce projet, les élus bruxellois N-VA, VLD, CD&V, ainsi que MR pour les francophones, n'en veulent pas. On aura compris qu'une majorité des députés flamands de Bruxelles (N-VA, VLD, CD&V + Belang) met le frein. En vertu des règles institutionnelles belgo-belges protégeant la minorité flamande, ceux-là ont des arguments, dont un tout gros : pour voter ce texte, il faut réunir une

majorité de parlementaires mais aussi une majorité dans chaque groupe linguistique. C'est cuit ?

Intrusion

Non, car en face, on ne désarme pas. Il est question de « passer en force » au parlement régional dans les prochaines semaines (on parle du 20 juillet), là encore en invoquant les règles institutionnelles, lesquelles précisent qu'un tiers seulement des voix dans les groupes linguistiques sont nécessaires lors d'un deuxième tour de vote au parlement. C'est ici qu'intervient le parlement flamand : pour empêcher ça, ce « passage en force », il a voté ce fameux « conflit d'intérêts ». Une procédure exceptionnelle utilisée lorsqu'une communauté juge que ses intérêts sont menacés. En l'occurrence, il faut savoir que six députés bruxellois flamands siègent

au parlement flamand. Suivez le raisonnement : en voulant imposer le décumul à Bruxelles, on l'impose du même coup à ces élus du parlement flamand, lequel n'a rien demandé et se sent agressé par la Région bruxelloise.

Chef de groupe N-VA à Bruxelles, Johan Van den Driessche, nous explique : « C'est

une intrusion dans les affaires du parlement flamand et de la Flandre. En plus, l'argument selon lequel l'on peut voter un texte comme celui-là avec une majorité d'un tiers seulement dans les groupes linguistiques, ça ne tient pas : cette règle avait été prévue pour les situations de crise, de blocage grave, pas pour faire passer des textes courants. Bref, il y avait toutes les raisons pour aller en conflit d'intérêts. » Johan Van den Driessche revient sur le projet de décumul au fond : « *Le parlement bruxellois est le lieu où les niveaux communal et régional se croisent, il y a une cohérence, et avec le décumul, on coupe ce lien. On verra les communes et la Région rouler chacune pour son propre compte. Plus fondamentalement, nous sommes favorables à la fusion des deux niveaux, comme ça, on repartirait d'une situation claire, avec plus d'efficacité dans la gestion à Bruxelles. »*

120 jours

Toujours est-il que les pro-décumul persistent. Zoé Genot, pour Ecolo, attaque : « *Une large majorité des députés bruxellois, comme la majorité de la population, souhaite faire de Bruxelles*

une Région pionnière sur le plan de la bonne gouvernance. Cela passe par le décumul. »

En attendant, la procédure en conflit d'intérêts se déclenche lors du vote du texte au parlement bruxellois (on parle du 20 juillet), ce qui gèlera le projet décumul durant 60 jours voués à la concertation, 30 jours supplémentaires durant lesquels le Sénat (fédéral) devra remettre un avis motivé, et 30 jours encore pour des discussions en comité de concertation. 120 jours au total. Ce qui nous porte au-delà des communales du 14 octobre, avant les législatives du 26 mai.

Au passage, cela accroît la tension nord-sud.

Président du parlement bruxellois, Charles Picqué (PS) sent le danger et appelle à « la concertation », nous dit-il : « *Nous devons chercher à éviter que ce conflit ne rejaillisse sur les relations entre les communautés à Bruxelles et aussi qu'il puisse être instrumentalisé plus largement sur le plan communautaire. »* Il a eu un premier contact avec Jan Peumans, président du parlement flamand. Chaud dehors, chaud devant ! ■

DAVID COPPI